

- Broa, les Broas de Villeneuve, la Broue*, 1550 (arch. de la Drôme, E 608).
- LABROT ou SAINT-AUBAN, roch. et quart. c^{ms} de S^t-May.
- LABRY, h. c^{ms} du Poët-Laval.
- LABRY, quart. c^{ms} de la Répara. — *La Bria* (Cassini).
- LAC (LÈ), anc. lac et quart. c^{ms} de Beaumont, de Beaurières, de Lesches et de Luc-en-Diois. — *Lacus de Luco*, 1449 (Pouillé hist.). — *Les Palus du Grand et du Petit lac de Luc*, 1760 (arch. de l'Isère, B 2512).
- Formé en 1442 par un éboulement des rochers appelés le *Claps de Luc*, qui, barrant alors le cours de la Drôme, en firent refluer les eaux sur une vaste étendue de territoire, ce lac est à peu près desséché aujourd'hui. Il appartenait avant 1790, partie aux chartreux de Durbon, qui, tenant des anciens comtes de Diois (1027) certains droits sur le territoire submergé, en avaient acquis d'autres des Lhère de Glandage, seigneurs de Luc; partie aux seigneurs de Beaumont, de Beaurières et de Lesches, et tous obtinrent en 1760 l'autorisation de le dessécher; mais les chartreux seuls commencèrent ce travail en 1788.
- LAC (LÈ), quart. c^{ms} de Clérieu. — *Territorium del Lat*, 1427 (terr. de Saint-Barnard).
- LAC (LÈ), mare, h. et quart. c^{ms} de Montoisson. — *Lacus de Vibiano*, 1310 (arch. de la Drôme, E 3966). — *Al Lac*, 1506 (Inv. de Saint-Apollinaire, 1098). — *Le Curtil des granges du Lac*, 1598 (parcell.). — *Les granges du Lac*, 1657 (arch. de la Drôme, E 512).
- LAC (LÈ), quart. c^{ms} de Remuzat. — *Lacus dictus al Lac*, 1341 (arch. des Bouches-du-Rhône, B 2075).
- LACA, h. f. et quart. c^{ms} de Charmes. — *Lou Laquas*, 1523 (terr. arch. de Vienne). — *Las Quarts*, 1535 (terr. de Saint-Vallier). — *Lacas*, 1757 (arch. de la Drôme, E 3811).
- LAC-DE-CHAMPGELAS (LÈ), mare, c^{ms} de Vassieux. — *Le Lau de Champjallat*, 1618 (terr. de l'év. de Die).
- LACHAL, chap. et ch^{ms} c^{ms} d'Épinouze. — *Domus hospitalis de Chalma, preceptor Calmæ*, 1317 (Valbonnais, II, 160, 161). — *Domus de Calce*, XIV^e siècle (Pouillé de Vienne). — *L'Achal en Dauphiné*, 1545 (État des command. du grand prieuré d'Auvergne).
Ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, connue dès 1317, et qui fut unie à celle de Bellecombe en 1480.
- LACHAMP, c^{ms} du c^{ms} de Marsanne. — *Castrum de Calma*, 1360 (Cart. de Montélimar, 62).
- Avant 1790, Lachamp était une communauté de l'élection, subdélégation et sénéchaussée de Montélimar, formant une paroisse du diocèse de Valence

— *Ecclesia de Calmo*, 1179 (Cart. de Saint-Chaffre), — *Cura de Calma*, XV^e siècle (Pouillé de Valence), — qui fut unie, dès le XVI^e siècle, à celle des Tourrettes, et dont les dîmes appartenaient à l'abbé de Cruas, qui présentait à la cure.

Au point de vue féodal, Lachamp était une terre qui, premièrement possédée par les Adhémar et par eux hommagée au pape, fut acquise vers 1360, conjointement avec celle des Tourrettes, par les abbés de Cruas, qui en ont été seigneurs jusqu'à la Révolution.

En 1790, cette communauté devint, sous le nom de Granges-de-Lachamp-Leine-et-la-Coucourde, une municipalité du canton de Sauzet, mais la réorganisation de l'an VIII en a fait une commune du canton de Marsanne.

En 1789, la population de Lachamp était de 320 âmes.

LACHAMP, quart. c^{ms} de Vaunaveys. — *Las Champs*, 1585 (parcell.).

LACHAU, c^{ms} du c^{ms} de Séderon. — *Homines Calmæ, Calma*, 1209 (Valbonnais, I, 19). — *La Calm*, 1217 (Chanson de la croisade des Albigeois). — *Castrum de Lachal*, 1277 (Petit inv. des Dauphins, 8). — *Chalma*, 1289 (Valbonnais, II, 52). — *Locus de Calma super Buzum*, 1413 (délib. cons. de Montélimar). — *La Chauz*, 1582 (Chabeul, not. à Crest). — *La Chauz*, 1648 (Reg. de la par. de Saou.) — *La Chauz*, XVIII^e siècle (Inv. de la chambre des comptes).

Avant 1790, Lachau était une communauté de l'élection de Montélimar, de la subdélégation et du bailliage du Buis, formant une paroisse du diocèse de Gap, dont l'église sous le vocable de saint Martin et construite en 1613 dépendait du prieur du lieu, à qui appartenaient les dîmes et qui présentait à la cure (voir LE PNEUNÉ).

Au point de vue féodal, Lachau était une terre des barons de Mévouillon, appartenant dès 1209 à une branche cadette de cette famille, connue sous le nom de Raybaud ou de Raimbaud de Lachau, et qui dota, cette année-là, les habitants de Lachau de libertés municipales. Trente-huit ans après, elle passa, par alliance, des Mévouillon aux Adhémar, et ceux-ci, mariant vers le milieu du siècle suivant une de leurs filles chez les Mévouillon de Barret, lui donnèrent un neuvième de cette terre, que les Grolée, héritiers des Mévouillon, vendirent en 1582 aux La Tour-Gouvernet. Quant aux huit autres neuvièmes, acquis en 1543 par Antoine Escalin des Ainars, dit le capitaine Pollin, ils passèrent en 1582, par héritage, aux Simiane, qui les vendirent aux